vienneut peut-être de trouver le moyen de guérir le terrible mal.

» Ils ont eu recours tout récemment aux rayons X, en se servant d'ampoules, dites ampoules molles, et en employant un courant de faible intensité.

» A la première application, la douleur a été supprimée. Puis, les applications continuant, une escarre s'est formée, la tumeur a diminué et, quelques jours plus tard, la croûte est tombée, découvrant la plaie cicatrisée. Va-t-on guérir le cancer en vingt minutes? Attendons d'autres expériences »

UNIVERSITE CATHOLIQUE. — *Faculté de droit.* — MM. Brunel, Derolin et Fontaine ont soutenu avec succès leur thèse de doctorat; M. Fontaine a obtenu la note « très bien ». — MM. Singer et Dassonville ont passé avec succès le premier examen de doctorat; M. Dassonville avec toutes boules blanches. — M. Vansteenberghe vient de subir également avec succès le second examen de doctorat.

UNIVERSITE DE L'ETAT. — *Faculté de médecine et de pharmacie.* — La session d'examens de validation de stage pour les aspirants au titre de pharmacien de 1re ou de 2e classes s'ouvrira à la Faculté le 27 juillet prochain, à huit heures du matin. Les candidats devront se faire inscrire au secrétariat de la Faculté, du 1er au 15 juillet inclusivement.

— Une session pour l'examen initial exigé en vertu du décret du 25 juillet 1893, des aspirants au grade d'herboriste de 1re classe et des aspirantes au titre de sage-femme de 2e classe, préalablement à leur admission aux cours institués en leur faveur dans les Facultés de médecine, sera tenue à la Faculté, rue Jean-Bart, le 2 juillet 1903, à neuf heures du matin.

Les aspirants et aspirantes devront se faire inscrire au secrétariat de la Faculté, rue Jean-Bart, du 15 au 30 juin inclusivement.

AU CAMP DE SISSONNE. — Un escadron du 19e régiment de chasseurs à cheval, à Lille (100 cavaliers), est désigné pour aller à Sissonne, exécuter des tirs de combat et des exercices combinés avec l'infanterie.

Il quittera Lille le 4 juin et arrivera à Sissonne en passant par Marchiennes, 5 juin; Haussy, 6; Wassigny, 7; Gercy, 8; Sissonne, 8.

Il en repartira le 20 juin et sera de retour à Lille le 24 juin.

Les six compagnies du 16e bataillon de chasseurs à pied ont quitté Lille mardi matin, à quatre heures, pour se rendre au camp de Sissonne. Ils ont fait étape à Orchies.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX

A ROUBAIX. — La Commission instituée pour procéder au classement des chevaux, juments, mulets et mules, susceptibles d'être requis pour le service de l'armée, se réunira le 5 juin, de 2 à 4 heures du soir, et les 6, 8, 9, 10, 11 et 12 juin, de 7 à 9 heures 1/2 du matin, et de 2 à 4 h. 1/2 précises du soir sur le boulevard Gambetta, en face de l'Hippodrome.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE

La Société de Géographie de Lille organise du 1er au 10 juillet inclus, sous la direction de MM. Raymond Throboult et Prosper Ravet, une excursion en Hollande: Moerdijk, Dordrecht, Rotterdam, Delft, La Haye, et Scheveningue, Leyde, Haarlem, Amsterdam, Utrecht, Ile de Marken, Alkmaar, Hoorn, Leeuwarden, Groningue et son exposition, Zwolle, Arnhem, Nimègue et Moerdijk.

Les inscriptions seront reçues au siège de la société, 115, rue de l'Hôpital Militaire jusqu'au 17 juin inclus.

COMMUNICATIONS

ROUBAIX. — *Chorale La Lyre du Fontenoy.* — Jeudi, à huit heures, réunion des commissions. Affaires diverses. Présence obligatoire.

CROIX. — *Club des Célibataires.* — Il est rappelé aux membres que la première réunion a été fixée au jeudi 4 courant, chez M. Ledur. Ordre du jour: Réception des nouveaux membres actifs, et admission des membres honoraires.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille T. VANHOUTTE-DEGROS, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Théophile VANHOUTTE, directeur de filature, membre du Tiers-Ordre de Saint-François et de la Confrérie du Saint-Sacrement, décédé à Tourcoing, le 2 *juin* 1903, dans sa 42e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles des Morts qui seront chantées le jeudi 4 courant, à 5 h. 1/2, et aux Convoi et Service qui auront lieu le vendredi 5 dit mois, à 8 h. 1/2, en l'église Saint-Louis, sa paroisse, d'où un corbillard conduit au cimetière public de l'Est (Pont-de-Neuvilly), pour y être inhumé. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Balzac, 58, à 8 heures 1/4.

Les amis et connaissances de la famille MANGIN-LEROUGE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Rémy Hubert MANGIN, brasseur des douanes en retraite, administré, décédé à Roubaix, le 3 juin 1903, dans sa 52e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 6 courant, à neuf heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 198.

Les amis et connaissances de la famille DOULANGER-ARENSMA qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame ROSALIE-JOSÉPHINE ARENSMA, veuve en première noce de Monsieur JEAN-LOUIS HENDOUX, épouse en seconde noce de Monsieur FLORIMOND DOULANGER, pieusement décédée à Roubaix, le 2 juin 1903, dans sa 75e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 5 juin 1903, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph, sa paroisse, à Roubaix, et aux Vigiles qui seront chantées le jeudi 4 juin, à 4 heures ½. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 128, établissement de MM. Leroux Frères.

Les amis et connaissances de la famille LEPOUTRE-HENNO qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame SOPHIE HENNO, veuve de M. DÉSIRÉ LEPOUTRE, décédée à Roubaix, le 2 juin 1903, dans sa 62e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 5 juin 1903, à 9 heures, en l'église Saint-Joseph, sa paroisse, à Roubaix, et aux Vigiles qui seront chantées le jeudi 4, à 5 heures ½.

Les amis et connaissances de la famille ROELSTRAETE-POLLET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame FLORE POLLET, veuve de Monsieur ALARD ROELSTRAETE, décédée subitement à Dottignies (Belgique), le 30 mai 1903, dans sa 70e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service Solennel qui aura lieu le jeudi 4 juin 1903, à 11 heures, en l'église paroissiale de Dottignies. Le corps sera ensuite transporté à Hers-aux-Pours pour y être inhumé dans le caveau de la famille, et un Salut sera chanté à l'église dudit lieu à 4 heures du soir. 31943l

Les amis et connaissances de la famille LAUWERS-LEMAIRE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de MARIE-LOUISE LAUWERS, décédée à Roubaix, à l'âge de 3 ans ½, et de HENRI-JEAN-FRANÇOIS LAUWERS, décédé à Roubaix, à l'âge de 18 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange qui auront lieu le vendredi 5 courant, à 4 h., en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire 48-50, rue du Fontenoy, Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille D'HALLUIN-GLORIEUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur PIERRE D'HALLUIN, époux de Dame SOPHIE GLORIEUX, membre du Conseil de Fabrique, ancien Conseiller municipal et 1er Adjoint au Maire, membre de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, pieusement décédé à Neuville-en-Ferrain, le 2 juin 1903, dans sa 87e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 5 juin 1903, à 10 heures ½, en l'église de Neuville-en-Ferrain, sa paroisse et aux Vigiles des Morts qui seront chantées le même jour, à 2 h. ½. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Durmont, à 9 heures 3/4. — Et à l'Obit Solennel que MM. les Marguilliers feront chanter le jeudi 11 juin, à 10 heures, ainsi qu'à la Messe de Convoi et à l'Obit Solennel du Mois qui auront lieu le mercredi 1er juillet, à 10 heures et 10 h. ½.

POMPES FUNÈBRES CORNILLE-PENNEL

(BRICHE-CORNILLE, SUCCESSEUR)

83, r. de Lannoy, et 10, r. Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils, tentures p' chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons p' transport de corps en France et à l'étranger. Renseignements gratuits p' le cimetière. Couronnes. Fournisseur des cercueils pour l'hôpital et le Bureau de Bienfaisance. — Téléphone 748. 16472

A St-JACQUES 209-211, rue du Collège près place Pasteur-aux-Chênes ROUBAIX

MAISON DU DEUIL RAYON COMPLET DE DEUIL Deuil en 24 heures. Location de Châles

NÉCROLOGIE

—— Les funérailles de M. Paul Parsy, conseiller d'arrondissement, maire de Mons-en-Pévèle, ont eu lieu mardi en cette commune, au milieu d'une très nombreuse assistance.

—— On annonce la mort, à Calais, de M. Adolphe Mullié, l'un des plus anciens fabricants de tulle de cette ville, décédé à l'âge de 71 ans.

—— Jeudi matin, à neuf heures un quart, en l'église Notre-Dame de Fives, auront lieu les funérailles de M. Arthur de Mul, en religion Frère Gérald, profès minoré des Augustins de l'Assomptions, décédé lundi, dans la 24e année de son âge et la 4e de sa profession religieuse.

—— Nous apprenons le décès, à Dunkerque, de M. Jannin, âgé de 78 ans, père de M. A. Jannin, conseiller municipal, et M. J. Jannin, consul du Chili.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE JUSTICE DE PAIX DE ROUBAIX

(CANTON NORD)

Audience spéciale du 3 juin 1903

Président: M. PETIT, juge de paix

LA LIBERTÉ DES FUNÉRAILLES. — M. Armand Montay est mort à l'hôpital de Roubaix lundi dernier. Son frère, Damiens Montay, ayant appris l'intention de la veuve de faire faire à son mari des funérailles religieuses, par exploit du 2 juin, a déclaré s'opposer à cette intention, et cité sa belle-sœur devant M. le juge de paix pour entendre dire que le corps de M. Armand Montay serait enterré civilement.

A l'audience, les parties produisent diverses déclarations écrites du défunt absolument contradictoires; M. le juge de paix entend aussi des témoins et rend ensuite le jugement suivant:

« Attendu que les derniers testaments versés aux débats se contredisent et qu'aucun n'a été rédigé conformément aux prescriptions formelles de l'art. 970 du Code civil; que des mots ayant été écrits de la main de tiers et au sû du testateur, que ces actes, d'ailleurs, comme les déclarations entendues établissent que la versatilité d'esprit du défunt a toujours oscillé entre les croyances du catholique et l'indépendance du libre-penseur, sans jamais s'arrêter d'une manière fixe sur un des systèmes; mais attendu que la dernière manifestation de sa pensée paraît s'être révélée la veille de la Pentecôte, le 30 mai dernier, jour où il a reçu l'extrême-onction, alors qu'il semblait encore jouir de l'intégrité de ses facultés; qu'il résulte de cette circonstance la présomption que son choix longtemps perplexe s'est porté finalement sur l'idée religieuse;

» Qu'alors même qu'il n'en serait pas ainsi, il y aurait lieu de tenir compte de cette règle consacrée par la jurisprudence, à savoir qu'à défaut de manifestation de volonté de la part du défunt, c'est au conjoint survivant qu'il appartient en principe de régler les funérailles;

» Par ces motifs: Ordonnons que les funérailles du sieur Montay soient célébrées suivant les rites de l'Eglise catholique.... »

Mr Dhetlemmes assistait Mme Vve Montay dans ce procès.

CORRESPONDANCE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la rédaction.)

L'ébouage à Roubaix

Roubaix, le 3 juin 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Les habitants du bas quartier, situé entre le pont de la rue Ampère et le pont Salembier, payant par suite de la réunion de ce quartier à l'agglomération, le double d'impôts de ce qu'on leur demandait auparavant, verraient avec plaisir passer deux ou trois fois, la semaine, dans le quartier, les tombereaux de l'ébouage que leur service n'a appelés, jusqu'ici, qu'une fois la semaine et très souvent une fois sur quinze jours. L'amoncellement de ces ordures nous donne un air malsain et infect dans tout le quartier déjà insalubre à cause du voisinage du canal. A charges égales, droits égaux, ce serait justice.

Veuillez agréer, Monsieur, mes meilleures salutations.

Un intéressé.

Do Roubaix-Tourcoing aux plages françaises

Roubaix, 3 juin 1903.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

La Compagnie du Chemin de fer du Nord a organisé depuis le 1er mai un seul train direct entre Armentières et Roubaix-Tourcoing. Ce train partant à 6 h. 19 du soir de Boulogne arrive à Roubaix vers 8 h. 50. Ce train direct et sans changement de voiture donne la correspondance entre Boulogne, Calais, Saint-Omer, Hazebrouck, Armentières et Roubaix-Tourcoing. Les voyageurs de Dunkerque prennent ce train à Hazebrouck.

Le grand avantage de ce train pour les voyageurs est de ne pas perdre de temps en *n'entrant pas dans la gare de Lille*. Ce train est encore peu connu du public et nous savons que la Compagnie fait un pointage sérieux des voyageurs qui le prennent pour savoir s'il y a lieu de le *continuer. Il est donc nécessaire* qu'il soit bien connu du public et qu'il soit fréquenté, si nous voulons que la Compagnie nous donne *d'autres trains directs pour l'aller et retour vers les plages françaises.*

Les indicateurs publiés à Lille ne font pas mention spéciale de ce train; c'est sans doute pour que les Roubaisiens et les Tourquennois ne le connaissant pas, s'arrêtent à Lille et y laissent des dépenses dans leur localité. C'est pourquoi nous voulons attirer sur ce point l'attention de nos concitoyens.

M. Georges Motte, notre dévoué président de la Chambre de Commerce, pourrait demander à la Compagnie dont il est administrateur, de faire des affiches spéciales pour ce train. Ces affiches donnant l'horaire, l'itinéraire et la composition du train pourraient être mises dans les gares importantes et intéressées du réseau, de façon à renseigner les voyageurs. Nous sommes persuadé que ces trains directs entre Roubaix et Armentières sont appelés à être très fréquentés et rendraient de grands services à toute la région.

Nous vous présentons nos sincères salutations.

Un Roubaisien.

PETITE CORRESPONDANCE

Le « Journal de Roubaix » publie gratuitement, sous cette rubrique, les réponses aux demandes de renseignements.

G. Garnotèle. — Au *Café Moderne*, rue de la Gare, Roubaix. — *A. D. B.* — Voyez le curé de votre paroisse. — *P. A.* 185. — Adressez-vous chez un droguiste. — *A. V.* 63. — Les consultations ont lieu en semaine, de dix heures à midi, de deux heures à cinq heures, et de six heures et demie à sept heures et demie, le soir. Les dimanches et jours de fêtes, de neuf heures à midi. — *M. M.* — Le muguet peut provenir d'une nourriture malsaine ou d'un sang vicié des ancêtres. Des remèdes divers sont en vente dans les pharmacies. — *A. R. J.* — Il n'y a rien à payer. Vous devez vous présenter au bureau de recrutement, place aux Bleuets, à Lille, pour contracter un engagement. — *Un amateur de débit.* — Ce projet n'a pas été adopté.

Templeuve. — Vous pouvez être admis à subir le sort en France en signant devant M. le Consul de France, en Belgique, une déclaration par laquelle vous fixez votre domicile en France. Vous pouvez bénéficier des dispositions de la convention franco-belge mais à la condition que la nouvelle loi militaire ne soit pas promulguée avant l'appel des jeunes gens de votre classe de recrutement. — *A. A. 199.* — Non, la décision du Conseil de révision est irrévocable. Vous pourriez vous présenter comme candidat à l'engagement volontaire, au recrutement de Lille, un matin à 8 h. 1/2, mais vous serez refusé. Le 18 juin est la date de clôture des listes de recrutement, écrivez à M. le Préfet pour être examiné dans cette séance. — *L. D.* — 1m66 au minimum. Vous ne pouvez plus être admis que dans l'armée coloniale. — *A. B.* — Vous ne pouvez être ajourné que deux fois, à la 3e année le Conseil de revision donne une décision définitive.

Léon Des. — Cela dépend du régiment que vous choisirez. Dans tous les cas, vous obtiendrez les renseignements à M. le commandant de la place de Tournai.

CONCERTS & SPECTACLES

TOURCOING. — *Concert public.* — La *Fanfare du Point-Central* et l'orphéon *Les Mélomanes Tourquennois* exécuteront, aujourd'hui jeudi, 4 juin 1903, à huit heures et demie du soir, sur le kiosque de la Grande-Place, les morceaux suivants:

Fanfare du Point-Central: 1° *A bon port*, marche militaire (Meeus); 2° *Historiettes Milanaises*, grande valse (Keller). — *Les Mélomanes Tourquennois:* 3° *La Revanche* (Saintas); 4° *Le Croiseur* (Biancheteau). — *Fanfare du Point-Central:* 5° *Les Murmures du Vallon*, fantaisie (Ricordi); 6° *Gracieuse*, polka pour quatre pistons (Koch), solistes: MM. Georges Maquet, premier prix du Conservatoire de Paris, Vanmeerhaeghe, Destombes, J. Werdonck.

SOCIÉTÉ « L'ÉCONOMIE »

222, rue du Tilleul, ROUBAIX

VINS, LIQUEURS ET SPIRITUEUX

La Maison vendant la meilleure qualité et le meilleur marché, accorde

20 0/0 D'ESCOMPTE

dont 15 0/0 sur la facture

A TOUT ACHETEUR

et 5 0/0 sur le net, à ceux qui paient leurs factures à 30 jours et le mois de livraison.

La Maison achetant la presque totalité de ses vins aux vignobles mêmes, en garantit la pureté et malgré la hausse de 20 0/0 qui existe déjà sur les vins maintiendra ses prix jusqu'au 30 Juillet.

Au détail on donne des tickets. 21218

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DES ARCHITECTES DU NORD DE LA FRANCE. — *Concours de 1903.* — Dans le but de développer le savoir des dessinateurs d'industries artistiques de la région, la Société des Architectes du Nord de la France se propose d'ouvrir: 1° un concours pour dessins de vitraux; 2° un autre pour dessins de meubles.

Elle est disposée à consacrer pour ces deux concours une somme d'environ quatre cents francs (400).

Avant de déterminer les conditions de ces concours, la Société des Architectes désire savoir quels seront les concurrents; elle invite en conséquence les élèves, employés et ouvriers disposés à participer à ces concours, d'envoyer leur adhésion au siège de la Société des Architectes, rue Nationale, 87, à Lille, en indiquant leurs *profession, adresse, âge et dans quelle école ils étudient ou chez qui ils travaillent.*

NORD

LA GRÈVE DE LA GORGUE-ESTAIRES. — L'établissement de MM. Gamelin aîné et Bonduel, à La Gorgue-Estaires, se compose d'une filature de lin et d'un tissage. Le tissage est en grève depuis six mois; mais à la filature, le travail n'a pas subi d'arrêt jusqu'à présent. Mardi après-midi, les ouvriers et ouvrières de la filature se sont mis en grève à leur tour, réclamant une augmentation de salaire. Le chômage s'étend à la fois au peignage, à la préparation et à la filature, qui comptent en tout une centaine d'ouvriers et ouvrières.

ECOLE PRATIQUE D'AGRICULTURE DE WAGNONVILLE. — Les jeunes gens qui désirent entrer en qualité d'élèves à l'école pratique d'agriculture de Wagnonville, seront examinés le mardi 28 juillet, à neuf heures, au siège de l'école, par les membres du Comité de surveillance et de perfectionnement.

Les candidats devront avoir 13 ans au moins et 18 au plus dans l'année d'admission et être aptes aux travaux des champs. Les candidats devront faire parvenir leurs demandes au directeur de l'école, avant le 25 juillet au plus tard. Les demandes de bourse doivent parvenir au directeur au plus tard le 10 juillet. Des prospectus faisant connaître toutes les conditions d'admission et du régime de l'école sont déposés à la préfecture (1re division) ainsi que dans les sous-préfectures.

PAS-DE-CALAIS

L'EXPOSITION D'ARRAS. — Le Président de la République présidera, l'année prochaine, à Arras, la XXXe fête fédérale des sociétés de gymnastique. A cette occasion, la municipalité a eu la très heureuse pensée d'organiser une Exposition. Si l'on considère que toute la ville est en proie aux divisions les plus regrettables, on dort reconnaître que la chaleur avec laquelle tous les partis ont accueilli le projet, fait le plus grand honneur à M. Lengaet, le sympathique maire d'Arras.

UN INCENDIE CRIMINEL A GOUY-SOUS-BELLONNE. — Un incendie a détruit, lundi après-midi, la plus grande partie de la ferme de M. Rodolphe Hermant, cultivateur. Les pertes sont évaluées à 12.500 fr., couvertes par une assurance. M. Hermant est d'autant plus convaincu que c'est une main criminelle qui a mis le feu à sa ferme, que, déjà, le 30 avril dernier, et le 30 mai, il a été victime de deux incendies. Les soupçons se portent sur un ancien domestique et sur une servante, cette dernière, enfant assistée du département. La gendarmerie a ouvert une enquête.

L'AFFAIRE THOBOIS. — Paul Thobois, l'ex-clerc d'huissier, qui détourna à son patron, Me Lavigne, de Vitry, la jolie somme de 28.700 francs, avec laquelle il mena joyeuse vie, a été extrait, mardi matin, de la prison d'Arras, pour être conduit au palais de justice. Après un dernier interrogatoire, M. le juge d'instruction a clôturé l'instruction de cette affaire dont le dossier sera prochainement envoyé devant la chambre des mises en accusation de Douai, qui statuera sur son renvoi devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais.

UNE ENFANT ECRASÉE A HESMOND. — La petite Georgette Delbé, âgée de vingt et un mois, laissée seule, un court instant, sur la route, devant le logis paternel, est allée se jeter sous un rouleau ramené des champs par un cultivateur du pays. L'enfant fut si grièvement blessée qu'elle expira trois heures après l'accident.

M. FÉVRIER & Cie

TAILLEURS

2 et 4 Grande-Rue, ROUBAIX

Nous possédons toujours en magasin un choix de costumes tout faits dans tous les genres. 31579

BELGIQUE

LA CHAMBRE. — *Séance du 3 juin.* — LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — On continue la discussion de l'article 3.

M. Destrée achève son discours. Il estime qu'il y a dans cet article 3 un sous-entendu fâcheux pour l'ouvrier et pour le médecin en même temps. Le patron pourra en tirer parti au détriment de tous les deux.

M. Van Cleemputte, rapporteur, proteste.

Une discussion s'engage au sujet des moyens de hâter la discussion. Finalement, il est décidé que la Chambre siègera désormais de une heure trois quarts à cinq heures et demie, et que les orateurs n'auront que dix minutes de parole, sauf dans des cas expressément réservés. L'interpellation de M. Lemonnier sur le renchérissement du prix de la viande aura lieu mardi prochain.

M. Heymen voudrait que les frais médicaux et pharmaceutiques fussent entièrement à charge du patron ou bien que la gratuité des secours pût être créée au moyen de mutualités communales.

M. Branquart insiste pour que la liberté de choisir le médecin soit laissée aux ouvriers.

M. Lemonnier demande que les ouvriers puissent, par l'effet de la loi elle-même, s'adresser à des médecins spécialistes et prendre des spécialités pharmaceutiques.

M. Weeste défend la rédaction de la section centrale

La séance est levée à 4 h. 45.

LES DOUANIERS A LA FRONTIÈRE. — M. le Ministre des Finances a répondu, mardi, à la Chambre, à la question de M. Hoyois au sujet de l'obligation imposée aux douaniers du Hainaut, répartis le long de la frontière, de changer, la nuit, de point d'embuscade.

« Les embuscades pour la surveillance douanière aux frontières, a-t-il dit, doivent être organisées de manière à dérouter l'espionnage et à tenir en éveil la vigilance des employés: à ce double point de vue les services prolongés à un même endroit présentent de sérieux inconvénients. C'est pour y obvier que l'administration a prescrit, dans une instruction datant de 1844, de varier la durée des embuscades et de les transporter d'un point à un autre selon les circonstances et les lieux. L'instruction de 1844 ne vise pas seulement le Hainaut; elle est obligatoire dans toutes les provinces.»

LE BANQUET DU SÉNAT. — MM. les sénateurs inaugureront leur nouvelle salle de séances par un banquet qui a été fixé au 8 juillet prochain. Comme il convient, la fête gastronomique et officielle aura lieu dans la salle même. Le bureau invitera les ministres à portefeuille, les membres du bureau de la Chambre et les principaux fonctionnaires de la haute assemblée.

Le prince Albert assistera au banquet en sa qualité de sénateur.

LE CONGRES INTERNATIONAL DES MINEURS. — Bruxelles, 3 juin. — Le congrès des mineurs a discuté ce matin la proposition relative aux retraites des ouvriers mineurs. Une résolution déclarant que les pouvoirs publics doivent organiser la pension des ouvriers mineurs et participer dans la formation du capital de ces pensions, a été votée à l'unanimité. Les délégués français ayant déposé des amendements relatifs à la nationalisation des mines et à la grève générale, le délégué anglais, M. Pickard, leur a opposé la question préalable, en disant que cette proposition n'avait pas été soumise au Comité international des mineurs. Néanmoins l'assemblée a décidé de passer outre et de consacrer une de ses séances à discuter ces deux questions.

Bruxelles, 3 juin. — Le congrès des mineurs, dans sa séance de cet après-midi, a discuté la question de l'inspection des mines. Les délégués mineurs allemands ont demandé que les inspecteurs soient nommés non seulement parmi les ouvriers, mais aussi par les ouvriers. Les délégués anglais déclarent qu'ils n'admettent pas la nomination par les ouvriers. Les délégués belges, français et autrichiens se rallient aux déclarations de leurs collègues allemands. Finalement l'assemblée vote une résolution décidant d'insister auprès du gouvernement de chaque pays pour qu'on augmente le nombre des inspecteurs de mines, qu'on choisisse ceux-ci parmi les ouvriers mineurs et que l'Etat les rétribue.

Le congrès vote une résolution en faveur de la nationalisation des mines.

Au sujet de la grève générale, la délégation anglaise déclare qu'elle n'entend pas discuter cette proposition, si celle-ci était mise en discussion, elle émettrait un vote hostile. M. Leinpter, délégué allemand, déclare que les mineurs allemands ne veulent pas qu'un débat public s'ouvre sur la question de la grève générale.

A la fin de la séance, M. Van Loo, au nom de la Maison du Peuple et du Parti socialiste belge, invite les délégués présents à un banquet, qui aura lieu demain soir et auquel assisteront les députés socialistes belges et les délégués des diverses organisations ouvrières.

LA COMMISSION PERMANENTE DES SUCRES. — Bruxelles, 3 juin. — La Commission permanente instituée par la convention internationale des sucres a tenu sa deuxième séance cet après-midi. Elle a décidé qu'elle examinerait d'abord les législations des Etats non contractants. C'est en vertu de cette décision qu'il a été procédé dans la deuxième séance à l'examen de la législation du Japon et de la Roumanie. Les solutions, en ce qui concerne ces deux pays, ont été tenues en suspens, certains documents n'étant pas encore parvenus. Le reste de la séance a été consacré à l'examen préliminaire de deux questions figurant à l'ordre du jour de demain: la liquidation des stocks et les mesures à prendre pour empêcher que les sucres primés n'échappent aux taxes compensatrices en traversant les territoires des Etats contractants. Le secret sera gardé.

LE PRIX DE ROME. — Les concurrents du concours de Rome définitif pour la sculpture sont entrés en loge à Anvers. Ils sont six: MM. Sturbelle, Marin, Gysen, et de Valeriola, de Bruxelles; Jochems et Ceflard, d'Anvers. Le sujet imposé est: « Caïn errant dans les champs après le meurtre d'Abel. » Les concurrents auront trois mois pour achever leur statue.

CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE. — La Caisse générale d'épargne et de retraite, sous la garantie de l'Etat, vient de publier le compte-rendu de ses opérations pendant le mois de décembre dernier.

Le montant des versements effectués pendant ce mois (fr. 38.083.994,34) est inférieur de fr. 27.039.567,04 au total des remboursements opérés pendant la même période. Le solde général des capitaux dus aux déposants sur livrets atteignait, au 31 décembre, la somme de 730.563.053 fr. 51. (Particuliers: fr. 713.616.945,26; établissements publics: fr. 16.946.108,25).

Il en résulte que pour l'ensemble de l'année 1902 le total des capitaux confiés à la Caisse a, pour la première fois depuis longtemps, diminué. Cette diminution se manifeste à la fois sur les dépôts des particuliers (2.825.754 francs 15) et sur ceux des établissements publics (fr. 1.944.363,11). Au contraire, le solde des comptes-courants des sociétés d'habitations ouvrières et de crédit agricole s'est augmenté, pendant cette année, de fr. 2 millions 841.200,36, et les capitaux convertis en carnets de rentes belges se sont élevés, dans le même délai, de 200.529.400 fr. à 249.568.000 francs.

A la Caisse de retraite, 379.272 versements ont été faits en décembre pour une somme de fr. 2.283.971,04, dont fr. 1.573.766,10 à capital réservé. 32.802 livrets nouveaux ont été créés, dont 32.482 pour des versements effectués par des intermédiaires.

La Caisse d'assurances, enfin, a conclu, en décembre 1902, 202 contrats nouveaux, et encaissé fr. 139.485,29 de primes. Le nombre total des contrats en cours au 31 décembre était de 20.140, et la somme des capitaux assurés de fr. 48.320.763,10.

NOMINATIONS JUDICIAIRES. — M. Baland, avocat à Tournai, est nommé greffier près le Tribunal de Commerce de cette ville, en remplacement de M. Lebas, nommé aux mêmes fonctions à Mons. — M. Olsen, juge au Tribunal de première instance de Charleroi, est nommé vice-président du même Tribunal.

POURSUITES CONTRE L'EX-ABBÉ CHARBONNEL. — Le Parquet de Charleroi a ouvert une instruction à charge de l'ex-abbé Charbonnel qui a fait distribuer à Ransart des imprimés contraires à la morale. Charbonnel se trouvant en France, le Parquet poursuivra le distributeur, un sieur Dembremé.

L'ACCIDENT DE TERVUEREN. — *La descente du Parquet.* — Le Parquet de Louvain est arrivé à Tervueren par le tram vicinal de 1 h. 05. Il était composé de M. Van Hove, procureur du Roi; M. Beckers, juge d'instruction et un greffier. Les magistrats étaient accompagnés d'un ingénieur des ponts et chaussées et d'un ingénieur mécanicien. Les membres du Parquet ont procédé à l'interrogatoire du propriétaire du carrousel et à celui des employés. De nombreuses autres personnes ont également été entendues. Tous ces interrogatoires n'ont pris fin que vers quatre heures. Le Parquet s'est ensuite rendu à la maison communale où se trouve le cadavre du malheureux Carroux. Les deux ingénieurs ont ensuite été chargés de procéder à un minutieux examen de la machine, cause du terrible accident.

L'ACCIDENT D'AUTOMOBILE DE DEYNZE. — Nombre de journaux belges et français ont raconté que le prince de Monaco avait été victime, dimanche, d'un accident d'automobile à Deynze. D'autres informations disent aujourd'hui que le prince de Monaco n'a pas quitté Paris depuis huit jours.

LIÈGE

GRAVE ACCIDENT DE TRAM. — *Dix blessés.* — Un grave accident de tram s'est produit, mardi, rue Bassewez, à Liège. Vers une heure et demie, la voiture motrice n° 23 du tram Est-Ouest arrivait de Chênée, remorquant la voiture 47. Le tram marchait à allure modérée, lorsque soudain un choc violent se produisit, soulevant la voiture motrice qui retomba lourdement hors des voies.

Les quelques personnes qui se trouvaient dans le tram furent renversées et projetées les unes contre les autres; les vitres s'étant brisées blessèrent quelques-unes d'entre elles.

Heureusement, il n'y a pas de blessure mortelle et les plus atteints ne le sont pas très grièvement. On transporta aussitôt les blessés dans des maisons voisines où les docteurs Renleaux et Cambressier leur donnèrent les soins nécessaires. Le conducteur, M. Denaive, est gravement blessé au front; Mme Emma L..., de Vottem, se plaint de douleurs internes et porte des contusions aux genoux; Mme E.-L. D..., de Grivegnée, est atteinte à la jambe gauche; un enfant qu'elle portait sur les genoux est également blessé à la jambe; Mme H..., de Chênée, est atteinte au bassin et au genou gauche; Mme D..., de Liège, porte une large blessure à la tête; l'agent R..., de la brigade de sûreté, qui se trouvait sur la plate-forme, a le poing gauche légèrement contusionné; une demoiselle C..., de Momalle, se plaint de vives douleurs internes; M. Lucien B..., qui est tombé sur le menton, a la langue fort abîmée et un enfant a été fortement blessé au visage par des éclats de verre.

L'accident est dû, paraît-il, à un pavé qui, dépassant le niveau normal, a arrêté le chasse-pierre et occasionné le déraillement.

NIEUPORT

TRIPLE NOYADE. — Lundi matin, les frères Maes et le fils de leur voisin Ureel se baignaient dans le canal, derrière leur maison à St-Georges-lez-Nieuport. Comme le jeune Ureel ne savait pas nager, les frères Maes le soutenaient sur l'eau au moyen d'une corde. On ignore ce qui s'est passé depuis. Toujours est-il qu'un jeune homme de Ramscapelle en passant par là trouva trois paquets de vêtements sur le bord du canal. Des recherches furent faites et on parvint à retirer les trois cadavres qui étaient encore liés l'un à l'autre. Le plus âgé des frères Maes n'était marié que depuis mercredi.

FURNES

LE PRINCE ET LA PRINCESSE ALBERT se rendront, dimanche prochain, à Furnes, où ils arriveront à onze heures du matin, par le tramway vicinal de Wenduyne. Les autorités les recevront dans les salons de la gare. Sur la place de la Station seront massés les enfants des écoles, les sociétés de la ville, ainsi que la musique du 1er régiment de guides. Après la visite aux principaux monuments et l'exécution de deux chansons populaires flamandes, le prince et la princesse entendront un chœur de circonstance. A une heure, un lunch sera offert au Pavillon des officiers espagnols. Le départ aura lieu à trois heures de l'après-midi.

TOURNAI

CONCERT AU PARC. — Programme du concert qui sera donné jeudi soir, par la Musique du 1er régiment de chasseurs à cheval: 1° Marche nuptiale (Linette); 2° Le lac des fées, ouverture (Auber); 3° Czardas (Grossmann); 4° Sérénade (Moszcowsky); 5° La Traviata, fantaisie (Verdi); 6° Espana, grande valse sur la Rapsodie de Chabrier (Waldteuffel); 7° Joyeux nègres, cake-walk (Berger).

LE 3e REGIMENT DE CHASSEURS A PIED quittera pédestrement le camp de Beverloo, vendredi 12 juin prochain, pour Casterlé et ensuite Héreuthals, d'où il prendra le train pour descendre à Tournai le samedi 13 juin.

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE. — Le grand concert annuel de la Société de Musique qui aura lieu le 6 mars 1904 sera consacré à *La Damnation de Faust*, de Berlioz, avec comme solistes Mlle Devérine ou Mlle Prégi Marcella, de Paris, et M. Lafitte ou M. Cazeneuve, et M. Nivette, de Paris.

AU COLLÈGE NOTRE-DAME. — C'est un délicieux régal littéraire qu'ont donné, mercredi, les Académies de rhétorique et de poésie. La belle œuvre à étudier: *L'Evangile*, était pleine de promesses. Les jeunes étudiants les ont réalisées avec un succès que tous les auditeurs ont souligné d'applaudissements. S